

Florence Heymann

Laurent Laot, De la laïcité. Chemin(s) faisant

Paris, Temps présent, 2012, 267 p.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Florence Heymann, « Laurent Laot, De la laïcité. Chemin(s) faisant », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 160 | octobre-décembre 2012, mis en ligne le 18 mars 2013, consulté le 22 août 2016. URL : <http://assr.revues.org/24641>

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales
<http://assr.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :
<http://assr.revues.org/24641>

Document généré automatiquement le 22 août 2016. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Archives de sciences sociales des religions

Florence Heymann

Laurent Laot, De la laïcité. Chemin(s) faisant

Paris, Temps présent, 2012, 267 p.

Pagination de l'édition papier : p. 225

- 1 L'ouvrage est écrit par un prêtre, sociologue, qui a pris le parti de défendre la laïcité, en se fondant principalement sur la France et la loi de 1905. Les trois premiers chapitres examinent le temps long des prolégomènes de cette laïcité, à partir de l'Édit de Nantes (1598), du Concordat (1801) et de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. La Loi de 1901 sur les associations est examinée dans le chapitre III à propos de la question des congrégations religieuses.
- 2 Avec le Concordat, est établi le régime dit « de cultes *reconnus* » qui restera en vigueur jusqu'à la loi de Séparation (l'Alsace et la Moselle étant à cette date rattachées à l'Allemagne, resteront sous régime antérieur lors de leur réintégration à la France en 1918, régime qui perdure jusqu'à aujourd'hui). L'auteur s'attache à une comparaison des caractéristiques fondamentales des deux régimes et analyse leur évolution au regard de leur rapport à la laïcité (continuités et écarts). Il met ainsi en relief les différences dans les procédures, comme dans les dispositifs institués. Les deux dates produisent donc un grand écart entre le régime de 1802 où la religion est *dans* l'État et le régime de 1905 où la religion est mise *hors* de l'État. Les éléments de continuité portent, eux, sur l'institutionnalisation d'une *pluralité* religieuse admise. D'un régime à l'autre, l'auteur parle d'un parcours cahotant, avec une première période allant de 1802 à 1880, au bénéfice principal du culte catholique. Après 1875 advient le temps de la « République républicaine ». C'est pendant cette période que se relance le mouvement de laïcisation. Le terme de « laïcité » entre en 1873 dans l'Encyclopédie Larousse et cela marque une vague de mesures « laïcisantes » dans les années 1880. Le principe est de neutraliser les espaces publics au regard de la religion. La Loi de 1905 met donc fin au système concordataire et au régime de cultes reconnus et instaure le régime de séparation toujours en vigueur.
- 3 À partir du chapitre IV, l'ouvrage s'intéresse à la laïcité contemporaine. La question posée est celle de savoir si la laïcité a encore un avenir. L'auteur pensant que la réponse à cette question est positive, il va camper, dans le chapitre V le cadre juridique actuel de la laïcité en France, proclamée principe constitutionnel, posé dans la Constitution de 1946 et repris dans celle de 1958 dans l'article 2, faisant corps avec d'autres idéaux, comme les droits de l'homme et la démocratie. Le chapitre VI propose des réflexions sur l'intérêt d'évaluer la laïcité en relation à la notion d'« esprit ». Pour l'auteur, la laïcité peut se lire comme un singulier mouvement d'ouverture au pluriel (chap. VII). Enfin, le dernier chapitre insiste sur le fait que la laïcité ne doit pas s'analyser sans référence à la relativité.
- 4 La troisième partie de l'ouvrage traite de la laïcité dans le monde catholique et notamment dans sa hiérarchie. Deux études sont menées, l'une sur le local, le diocèse de Quimper, l'autre sur le central, Rome et le Vatican. Le dernier chapitre, enfin, porte sur les fidèles eux-mêmes, la population catholique, montrant qu'il est possible de conjuguer adhésion à la laïcité et foi religieuse.
- 5 Plaidoyer pour relever le défi, se servant du concept de laïcité, d'une possibilité du « vivre ensemble » d'une population française aujourd'hui, plus que jamais dans le passé, traversée de profonds clivages religieux et/ou philosophiques, le livre est stimulant. Toutefois, il nous faut signaler que l'écriture quelquefois relâchée, les incorrections sémantiques et syntaxiques, enfin les nombreuses répétitions le rendent bien souvent peu aisé à lire.

Référence(s) :

Laurent Laot, De la laïcité. Chemin(s) faisant, Paris, Temps présent, 2012, 267 p.

Pour citer cet article

Référence électronique

Florence Heymann, « Laurent Laot, De la laïcité. Chemin(s) faisant », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 160 | octobre-décembre 2012, mis en ligne le 18 mars 2013, consulté le 22 août 2016. URL : <http://assr.revues.org/24641>

Référence papier

Florence Heymann, « Laurent Laot, De la laïcité. Chemin(s) faisant », *Archives de sciences sociales des religions*, 160 | 2012, 225.

Droits d'auteur

Archives de sciences sociales des religions
